

UNE AUTRE RÉALITÉ EST POSSIBLE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

Association loi 1901, agréée ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), le GAPAS propose diverses formes d'accompagnement pour des personnes en situation de handicap, enfants et adultes, à travers la gestion de 27 établissements et services, dans les Hauts-de-France et l'Île-de-France.

L'action de l'association s'articule autour de la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Elle œuvre en faveur de leur autodétermination et d'une réponse accompagnée pour tous.

1000

personnes
accompagnées

825

professionnels

20 établissements
en Hauts-de-France

42 millions d'euros de
budget

7 établissements en
Île-de-France

Cellule Habitats Innovants GAPAS

BAZAAR ST SO

292 rue Camille Guerin

DOCK 2

59000 Lille

habitat@gapas.org

<https://www.gapas.org>



L'INTERVALLE |
HABITATS PARTAGÉS



L'INTERVALLE : UNE SOLUTION
D'HABITATS INCLUSIFS

AU CŒUR DES HABITATS INCLUSIFS, UNE VIE DE CITOYEN.

Le dispositif des Habitats Partagés «l'Intervalle» est **une solution de logement intégrée à la ville** et destinée à des personnes en situation de **handicap**.

Des premières réflexions à sa mise en œuvre opérationnelle, ces dispositifs reposent sur un travail de **collaboration avec les acteurs locaux**, bailleurs, partenaires spécialisés dans l'accompagnement du handicap, acteurs de la ville, tissu associatif local.

Cette **démarche inclusive** permet aux habitants d'être acteurs de leurs choix. Elle offre la possibilité à chaque personne de s'expérimenter à **la vie autonome**, tout en étant accompagné en fonction de ses besoins.



L'INTERVALLE, LIEU D'HABITATION.

- **En cœur de ville ou en ruralité, en logements individuels ou en colocation**, ces lieux d'habitation assurent un environnement sécurisant dans des lieux de partage et d'échange, où tous les habitants co-construisent le projet de vie sociale et partagée qui les réunit.
- **Par contrat d'adhésion**, chaque personne s'engage à s'inscrire dans un projet de vie enrichi d'expériences collectives favorisant son autodétermination.

COMMENT FONCTIONNE NOTRE SOLUTION ?

- **Le GAPAS est locataire**, la personne accueillie est sous-locataire de son logement, elle perçoit les aides aux logement dans la mesure de son éligibilité.
- **Le loyer et les frais du quotidien** sont financés par l'habitant au moyen de ses ressources personnelles.
- **La convivialité est favorisée** par la mise à disposition et l'aménagement d'espaces de vie partagée.



- **Chaque habitant utilise les ressources de l'environnement** extérieur pour répondre à ses besoins et faire ses propres choix.
- **Un coordinateur** vient en soutien des aspirations de chacun et facilite l'accès à ces ressources individuelles dans le respect de la vie en collectif.